



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIÈRES  
SERVICE DES FINANCES

## BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 12 FEVRIER 2021

P.V. N° 106  
Dossier N° 3

### DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à une demande d'admission en non-valeur d'une créance éteinte,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'approuver la demande d'admission en créance éteinte ci-dessous sur le budget principal du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne :

Créance de Madame CARENDERI Daisy d'un montant de 100,00 € (mesure de rétablissement personnel imposée par la Banque de France – Nid d'hyménoptères).  
Titre n° 71 de 2019.

Cette opération comptable fera l'objet d'un mandat sur le budget principal au chapitre 65 - article 6542 conformément à l'arrêté du 28 novembre 2011.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU